



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE LA VIENNE**

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES
NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS DU 4 avril 2023**

Auto-Saisine

Avis : Simple

DEMANDE

N° de dossier : PC 086 233 22 S 0026

Date de dépôt au Secrétariat de la CDPENAF : 28-févr.-23

Dossier suivi par : <POLE expéditeur> - <Correspondant POLE>

Nom du pétitionnaire : SK Renouvelable 14

Commune : VALDIVIENNE

Document d'urbanisme en vigueur : CC

Objet de la demande : Réalisation d'une centrale agrivoltaïque au sol et ces équipements liés : un poste de livraison, quatre postes de transformation, une réserve incendie de 120 m³, une clôture grillagée et un portail à deux vantaux

PROJET

Caractéristiques du demandeur :

Qualité du demandeur :

Le demandeur est-il propriétaire de la (les) parcelle(s) concernée(s) par le projet de construction/installation :

OUI NON
Si non, précisez :

Caractéristique du projet :

N° parcelle cadastrale : C 174 – 267

Construction / installation photovoltaïque : OUI NON

Surface projetée : 15,65 ha

Utilisation actuelle du sol :

Justification du projet :

LOCALISATION DU PROJET

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT POUR L'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE AÉROVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE VALDIVIENNE (26)

3. ESQUISSE DES PRINCIPALES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ET PRESENTATION DU PROJET RETENU

3.1. ANALYSE DES VARIANTES

Le projet a fait l'objet de plusieurs variantes d'implantation.

3.1.1. VARIANTE 1

La première variante consistait à une occupation maximale de la parcelle, tout en respectant les contraintes de la présence des pylônes électriques. Cette variante n'a cependant pas été retenue.

3.1.2. VARIANTE 2

L'ensemble du projet est favorable pour la nidification de l'Éclocnème criard. Ainsi, une partie du site sera laissée sans modules, afin de conserver un habitat de reproduction favorable pour l'espèce dans la seconde variante du plan de masse.

3.1.1. VARIANTE 3

Pour des raisons techniques, les postes transformateurs 3 et 4 ont été déplacés, conduisant à la troisième version du plan de masse.

3.1.1. VARIANTE 4

Nous avons ajouté une variante 4 afin de répondre au projet agricole de l'exploitant (modification de l'entrée du site, intégration de la pointe EST dans la clôture pour faciliter l'entretien, création d'une zone de déchargement des animaux à l'entrée, mise en place de 4 espaces sans panneaux de 30m x 10m pour les abreuvoirs et pour permettre à un tracteur de faire demi-tour, création de passages d'homme de 80cm tous les 100m).

Les impacts et les mesures seront analysés à partir de cette variante.

3.2. RAISONS DU CHOIX DU SITE

Le site du projet présente de nombreux avantages pour l'implantation d'un parc photovoltaïque :

- Ancienne carrière présentant un potentiel agronomique modéré à limité (voir étude agricole)
- Bon ensoleillement : environ 1400 kWh/m²/an
- Un poste source pour le raccordement du projet est présent à une distance correcte du site
- Le site est aisément accessible
- Le projet est compatible avec le document d'urbanisme
- Aucun zonage écologique n'est présent sur le site d'étude
- Le site n'est compris dans aucune zone de protection du patrimoine architectural.

L'intégration dans ce site d'une future centrale solaire semble donc appropriée.



Variante de projet n°1



Variante de projet n°2



Variante de projet n°3



Variante de projet n°4

Les principales caractéristiques du parc sont synthétisées dans le tableau suivant :

Synthèse des caractéristiques du projet

Caractéristiques	Valeurs
Puissance installée	14 778 kWc
Production prévisionnelle (sur une année)	1 200 kWh/kWc
Puissance module	500 W
Nombre de modules	29 556
Dimensions des modules	2024 X 1245 X 49
Nombre de tables	839
Superficie du parc PV	14,63 ha
Longueur de la clôture	1 870 m
Hauteur maximale des panneaux	2,621 m

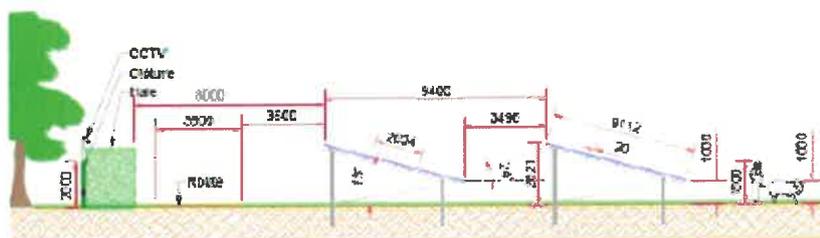
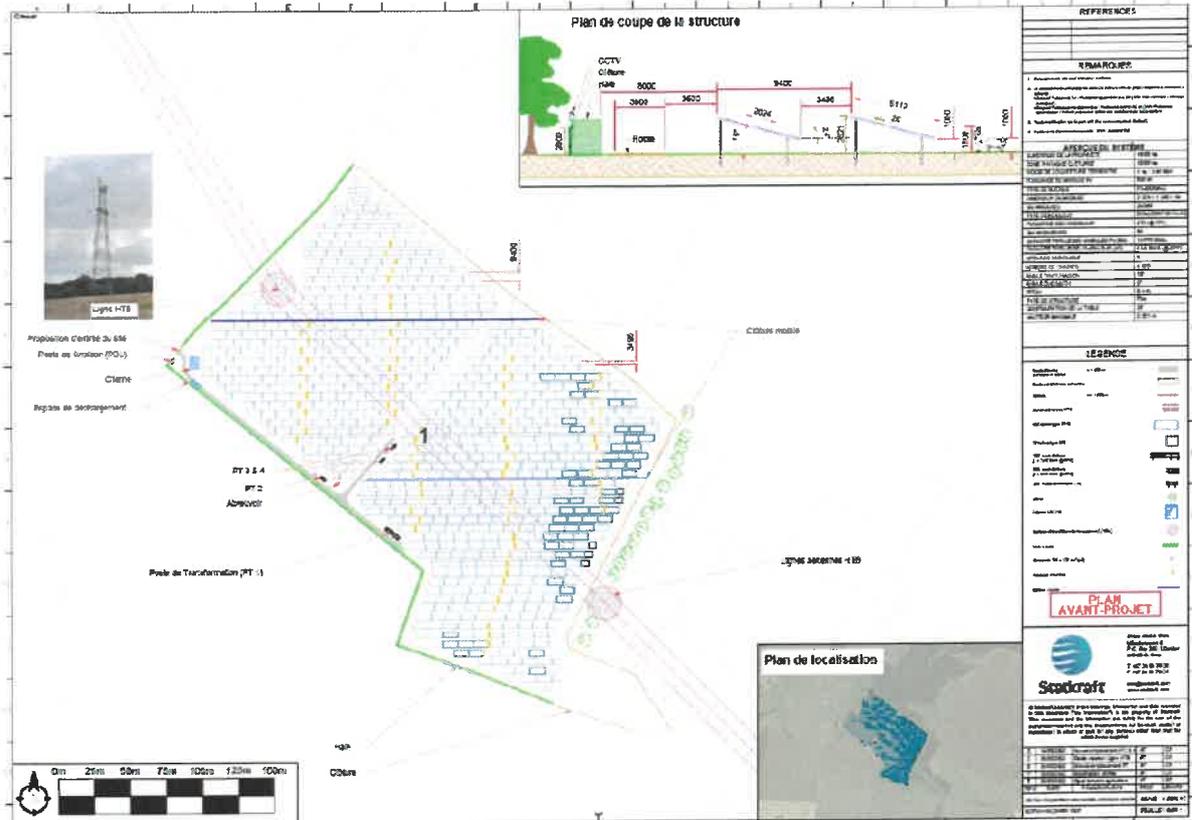


Figure 1 : Plan de coupe des structures photovoltaïques avec la piste d'accès



Parc photovoltaïque au sol sur la commune de Valdivienne (86)

Mesure Mpy-R2 : Plantation de haies



Localisation de la mesure de plantation de haies

PROPOSITION DE L'ADMINISTRATION
au regard de la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers

AVIS DE LA CDPENAF DU 4 avril 2023

Compte tenu des débats concernant :

- l'éloignement du site d'implantation du parc photovoltaïque par rapport au projet de construction de la bergerie (plus d'un km) ;
 - le projet d'implantation de la bergerie sur un îlot de même surface et avec le même assolement que les parcelles concernées par le projet agrivoltaïque ;
 - l'absence d'autres parcelles en prairies permettant le pâturage des ovins ;
- les membres de la CDPENAF s'interrogent sur la durabilité du projet agricole sur ces parcelles et donc le maintien d'une activité agricole significative sur le terrain d'emprise du projet agrivoltaïque.

Le dossier est soumis au vote :

Avis favorable : 1 Abstention : 5 **Défavorable : 7** Non votant :

L'avis **Défavorable** est majoritairement exprimé par la Commission.

**Le Directeur
Départemental Adjoint**

Christophe LEYSSENNE